



COMMUNE
DE
BURNHAUPT LE HAUT
68520

Téléphone 03 89 48 70 58

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

CONVOCAION DU 29 MAI 2026

Sous la Présidence de M. Jean GAUGLER - Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h30

Sont présents :

15

Monsieur Marc BOHRER - 1^{er} Adjoint
Madame Aurélie HOUGLET - 2^{ème} Adjointe
Monsieur Alain SUISSA - 3^{ème} Adjoint
Madame Caroline WINTERHOLER - 4^{ème} Adjointe
Monsieur Thierry ZIEGLER – 5^{ème} Adjoint

Les Conseillers :

Madame Audrey FINCK, Madame Marie JENN,
Madame Flora SPEISSER, Madame Mély CHRAPA,
Madame Laetitia VIGUET-CARRIN, Monsieur Nicolas HOLOCHER,
Monsieur Eric CORDONNIER, Monsieur Olivier WOEHRLE,
Madame Jacqueline HAEFFLINGER

Absents excusés non représentés : 1

M. Guillaume STROHMEYER

Absents excusés représentés : 3

Mme Elisabeth GHIRINGHELLI a donné procuration à Mme Aurélie HOUGLET,
M. Didier GAUTHERAT a donné procuration à M. Thierry ZIEGLER,
M. Joseph SCHNOEBELEN a donné procuration à M. Marc BOHRER.

Secrétaire de séance : Monsieur Marc BOHRER

Ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance du 4 mai 2026

1. Désignation des délégués et de leurs suppléants chargés d'élire les sénateurs le dimanche 27 septembre 2026
2. Bus France Services : convention de partenariat avec le centre socioculturel Lavoisier Brustlein de Mulhouse
3. Honorariat de Maire
4. Divers

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 4 MAI 2026

Le procès-verbal de la séance du 4 mai 2026, expédié à tous les membres, est adopté à l'unanimité.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne Monsieur Marc BOHRER secrétaire de séance.

ARTICLE 1

OBJET : DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DE LEURS SUPPLÉANTS CHARGÉS D'ÉLIRE LES SÉNATEURS LE DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2026

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 2026, fixant le mode de scrutin et le nombre de délégués et suppléants des conseils municipaux à désigner ou à élire en vue de l'élection des sénateurs dans le Département du Haut-Rhin ;

Vu la circulaire n°INTP2611651C du 6 mai 2026 du Ministre de l'Intérieur et ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Dans les communes de 1000 habitants et plus, les délégués (hors délégués de droit), les délégués supplémentaires le cas échéant et les suppléants sont élus simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage, ni vote préférentiel.

Le conseil municipal procède à l'élection des délégués et de leurs suppléants, chargés d'élire les sénateurs le dimanche 27 septembre 2026, à bulletins secrets. Une seule liste a été déposée. Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

a. Nombre de conseillers présents et représentés	18
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a – b)	18

d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	18

Ont été proclamés élus avec 18 suffrages :

Délégués titulaires :

1. Madame HOUGLET Aurélie
2. Monsieur GAUGLER Jean
3. Madame WINTERHOLER Caroline
4. Monsieur SUISSA Alain
5. Madame CHRAPA Mély

Délégués suppléants :

1. Monsieur BOHRER Marc
2. Madame FINCK Audrey
3. Monsieur ZIEGLER Thierry

ARTICLE 2

OBJET : BUS FRANCE SERVICES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE SOCIOCULTUREL LAVOISIER BRUSTLEIN DE MULHOUSE

Madame Caroline WINTERHOLER informe l'assemblée de la possibilité de bénéficier de la mise à disposition du Bus France Services chaque 2^{ème} lundi du mois à compter du 1^{er} septembre 2026 jusqu'au 30 septembre 2027, moyennant un coût pour la commune de 300 € TTC pour chaque permanence.

Du personnel qualifié accueillera uniquement les habitants de Burnhaupt-le-Haut qui feront appel à ce service pour les accompagner dans leurs démarches administratives et dans l'utilisation des services numériques utiles dans la vie quotidienne (notamment France Travail, la CAF, l'assurance retraite, les impôts, les services AMELI et de l'ANTS...).

Une communication sera assurée par la commune pour informer la population. Un suivi statistique de la fréquentation et de l'activité du bus sera réalisé, qui permettra de se prononcer sur une éventuelle prolongation du dispositif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat ci-jointe entre la commune de Burnhaupt-le-Haut et le

centre socioculturel Lavoisier Brustlein de Mulhouse, pour la mise à disposition du Bus France Services à compter du 1^{er} septembre 2026 jusqu'au 30 septembre 2027.

ARTICLE 3

OBJET : HONORARIAT DE MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des dispositions de l'article L.2122-35 du Code général des collectivités territoriales qui permet à Monsieur le Préfet de conférer l'honorariat aux anciens Maires, Maires délégués et Adjointes qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins 12 ans.

Il rappelle que Madame Véronique SENGLER-WALTZ a exercé les fonctions de :

- 2^{ème} Adjointe au Maire de la commune de Burnhaupt-le-Haut (un mandat du 22 mars 2008 au 29 mars 2014) ;
- Maire de la commune de Burnhaupt-le-Haut (deux mandats : du 30 mars 2014 au 24 mai 2020 et du 25 mai 2020 au 20 mars 2026).

Elle remplit par conséquent les conditions pour que lui soit délivré le titre honorifique de Maire honoraire, en reconnaissance de son engagement remarquable au service de la collectivité.

Monsieur le Maire précise que l'honorariat des Maires n'est assorti d'aucun avantage financier imputable sur le budget communal.

Le conseil municipal est unanimement favorable à ce que Monsieur le Maire adresse à Monsieur le Préfet une demande d'attribution de l'honorariat de Maire pour Madame Véronique SENGLER-WALTZ.

DIVERS

Nouvelles modalités d'affectation des ATSEM

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les nouvelles modalités d'affectation des ATSEM qui ont été arrêtés par la Communauté de communes de la vallée de la Doller et du Soultzbach pour la rentrée scolaire 2026/2027.

À la suite de différents échanges, il a été confirmé que la commune de Burnhaupt-le-Haut pourra bénéficier de l'affectation d'une ATSEM à mi-temps pour la classe enfantine qui devrait ouvrir à l'école élémentaire.

Monsieur le Maire précise qu'avec Madame Aurélie HOUGLET, ils ont pu échanger à ce sujet avec les directeurs d'écoles de la commune, afin qu'ils puissent s'organiser dans la préparation de la prochaine rentrée scolaire.

Vidéoprotection

Des échanges ont lieu entre les élus sur le thème de la vidéoprotection, suite à la présentation réalisée à l'équipe municipale par la gendarmerie, lors de la réunion de travail du lundi 1^{er} juin. Une consultation de la population va être lancée à ce sujet.

La séance est clôturée à 19h55.

Fait à Burnhaupt-le-Haut, le 9 juin 2026

Le Maire,

Jean GAUGLER

Le Secrétaire de séance,

Marc BOHRER